



Conseil Municipal du 19 juin 2020

En raison de la pandémie du Covid-19, la réunion se tient à la salle polyvalente afin de pouvoir respecter les mesures sanitaires.

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Florence HENRIOT-COLIN, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET, Agathe ROCHE

Excusé : Philippe HERNANDEZ avec pouvoir à Isabelle HEURTIER

Secrétaire de séance : Sylvain DIONNET

Ouverture de la séance à 16h40

1- Approbation du procès-verbal du 4 juin 2020

Isabelle HEURTIER fait une remarque sur le point concernant la CCHJSC : si le maire démissionne de sa fonction de délégué communautaire, il ne nomme pas son représentant, c'est le 1^{er} adjoint qui est automatiquement délégué. (Délégation dans l'ordre du tableau)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir avec cette remarque.

2 – Délégations au maire

Isabelle HEURTIER présente les délégations possibles et celles attribuées pour le précédent mandat.

- **Délégation dans le domaine des marchés publics sans formalités préalables :**
de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant de 5 000 €HT et lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une modification de l'économie du marché ni n'en change l'objet, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics.
- **Délégation dans le domaine du louage de choses :**
de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- **Délégation dans le domaine des dons et legs :**
d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- **Délégation dans le domaine des adhésions aux associations :**
d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de 'adhésion aux associations dont elle est membre.
- **Délégation dans le domaine des assurances :**
de passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistres afférentes
- **Délégation dans la gestion des véhicules communaux :**
de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- **Délégation dans la gestion des cimetières :**
de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- **Délégation dans la gestion du patrimoine :**
de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 1000 €,
- **Délégation dans le domaine de l'urbanisme :**
de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation et réseaux.
- **Délégation dans le domaine de la justice :**
 - a) d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle et à se constituer partie civile au nom de la Commune dans les cas définis ci-dessous.
 - b) de charger un avocat d'accomplir, au nom de la Commune, les actes de procédure et d'exercer, au nom de la Commune, l'action que celle-ci a décidé d'intenter.Plus particulièrement les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attributions de l'Assemblée communale pour l'exécution des délibérations du Conseil municipal et en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police, de gestion des services communaux, de gestion du personnel communal.

Saisine et représentation devant les juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative.

Saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunal de police, tribunaux pour enfants, tribunal d'instance, tribunal de grande instance, cour d'appel, cour de cassation).

En outre, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-18 (délégation de fonctions du Maire aux Adjointes) et L. 2122-17 (remplacement du Maire, en certaines circonstances, dans la plénitude de ses fonctions) sont susceptibles de recevoir application en ce qui concerne les matières déléguées par le Conseil municipal.

Afin que ce régime soit aménagé avec toute la souplesse nécessaire, il est proposé au Conseil municipal que le Maire puisse charger ses deux adjoints, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles l'Assemblée communale lui a donné délégation.

Conformément au CGCT, article L. 2122-23, le Maire et les adjoints rendront compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'ils auront prises dans le cadre de ces délégations. Ces décisions seront exécutoires de plein droit dès qu'il aura été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au Sous-préfet. Ces décisions seront insérées au registre des délibérations.

Après délibération, les délégations mentionnées ci-dessus sont attribuées au maire pour la durée du mandat à l'unanimité des présents et pouvoirs.

3 – Délibération affectation dépenses « fêtes et cérémonies »

Il convient de délibérer sur la catégorie de dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » et d'établir la liste des dépenses concernées :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que les décorations de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariage, décès, naissances, départ en retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Repas du conseil et dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour organisation de réunions.
- Règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres faits liés à leur prestations ou contrats.
- Dépenses liées aux feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles et jumelages entre cités.

Après délibération, le conseil adopte l'inscription des dépenses citées à l'article 6232 à l'unanimité des présents et pouvoir.

4 – Attribution des lots de bois

Trois lots de branches et houppiers ont été proposés à la vente dans 3 parcelles du Chapuzieux et trois lots de bois sur pieds dans les parcelles du Roselois ont été proposés à la vente. Il est procédé à l'ouverture des plis cachetés reçus en mairie.

- Pour les lots de branches au Chapuzieux : une seule offre de M Gressent Francis qui propose 40 € pour les 3 lots.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents et pouvoir de vendre ces 3 lots à M Gressent pour la somme de 40 €.

- Pour les lots du Roselois : deux offres ont été reçues : Le 11/06 M. Perrier-Cornet Yves propose 500 € pour le lot 3 ; le 14/06 M. Philippe Laurent propose également 500 € pour le lot 3 et 250 € pour le lot 2.

Il n'y a pas eu de proposition pour le lot 1.

Après discussion, le lot 2 est attribué à M. Philippe Laurent pour 250 € à l'unanimité des présents et pouvoir, le lot 3 est attribué à Yves Perrier Cornet (offre reçue en 1^{er}) par 10 voix pour et une abstention (Anne MICHAMBLÉ).

5 – Désignation du coordonnateur communal pour le recensement

Le recensement de la commune est planifié pour l'année 2021. Isabelle Heurtier est élue à l'unanimité coordonnateur communal pour le recensement

Questions diverses

- Décisions prises par le maire
 - o Location du logement de la mairie du 01/03 au 30/04 à Mme Sophie Michaud. Elle avait signé un bail d'un an mais a demandé à le résilier.
 - o Location du logement de la mairie à Mme Laetitia Lisse à partir 01/06/2020.
 - o Mme Lozneau a informé qu'elle quittera son logement le 30/06. Il y a déjà des demandes de location.
 - o Suite au décès de Mme Gattolin, ce logement sera libre. Des travaux sont à faire avant de relouer.
 - o Attribution d'une concession au cimetière et une case au columbarium
- Projet d'activité commerciale : Information sur la demande de M Woiffard d'un local pour débiter un projet de vente de volailles. M Woiffard sera invité à présenter son projet à un prochain conseil.
- Point sur l'urbanisme :
Jérôme GRENARD informe le conseil qu'il a mis un avis défavorable à la demande de régularisation pour la construction faite par M Dulaar dans la forêt, au lieu-dit La grange sous la côte (zone N et zone à risque d'éboulement). Il précise qu'une campagne de régularisation d'urbanisme sera lancée à l'automne.

Informations diverses :

- Viktor Dumoulin Dulaar est né aux Bouchoux le 2 juin 2020. Félicitations aux parents.
- M Olivier Rémy est nommé trésorier à Saint Claude. Il participera au prochain conseil pour présenter l'analyse financière de la commune.
- Rénovation de la cabane forestière du Chapuzieux : les prochaines journées de chantier sont programmées les 3 et 4 juillet.
- La campagne de ramonage du 6 au 7 aout. Tarif 55€ TTC. Inscription en mairie avant le 23/07/2020.
- AG de l'ACCA à la salle po le 20/06/2020.
- M le maire lit la carte de remerciement envoyé par la famille en réponse aux condoléances envoyées suite au décès de Mme Gattolin.

Une discussion s'engage sur la préparation des commissions qui seront désignées au prochain conseil une proposition à affiner se dégage. Il sera encore possible de les modifier ou d'en créer de nouvelles.

Finances	Voirie	Bâtiment	Eau Assainissement	Bois et forêt agriculture	Jeunesse et vie associative	Marché de producteurs
Jérôme GRENARD	Jérôme GRENARD	Benoît COLLIN	JÉRÔME GRENARD	Jérôme GRENARD	Jérôme GRENARD	Agathe ROCHE
Isabelle HEURTIER	Benoît COLLIN	Michaël PONCET	Benoît COLLIN	Anne MICHAMBLÉ	Karine JEANTET PROST	Florence HENRIOT-COLIN
Tous les conseillers	Michaël PONCET	Jean-Marc HENROTTE	Sylvain DIONNET	Sylvain DIONNET	Agathe ROCHE	
	Philippe HERNANDEZ ?	Philippe HERNANDEZ ?	Anne MICHAMBLÉ		Isabelle HEURTIER	
			Jean-Marc HENROTTE			

Une réunion sera programmée pour intégrer les citoyens à ces commissions.

Anne MICHAMBLÉ remarque qu'il conviendra de prendre garde à bien répondre aux courriers reçus en mairie.

Départ de Florence HENRIOT-COLIN à 18h10.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 26 juin **à 19h30** à la salle polyvalente.

La séance est levée à 18h30.

I.HEURTIER

